

rants. Elles admettent comme tels les enfants qui ont fait leur première communion. Ces aspirants ont droit d'assister aux séances ; ils accompagnent les membres actifs dans la visite que ceux-ci font aux pauvres. Après un noviciat de quelques années, le titre de membre actif peut leur être conféré, mais seulement à l'âge de dix-huit ans, à moins que leur bonne conduite et leur capacité ne leur ait mérité une sorte d'émancipation. Cet exemple a été suivi dans un grand nombre de conférences qui ont formé des réunions d'aspirants. Quelques conférences même ne sont en grande partie composées que de jeunes gens qui n'ont pas encore terminé leurs études littéraires. Telles sont celles qui se sont formées dans les établissements d'instruction publique, dont les élèves instruisent de jeunes gens pauvres, ou visitent, sous la conduite de leurs professeurs, quelques indigents du dehors. Dieu a daigné bénir l'introduction des conférences dans les collèges, et il est à espérer qu'un grand bien pourra en résulter ; outre les avantages